

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 07.05.2014 - N° : 15 / 2014

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Catherine Berset
Lieu	Salle polyvalente, Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:30

Scrutateur: M. Pasqual Auer

Présences: 36 citoyennes et citoyens

Excusés: Mme **Angéloz** Mélissa, M. **Aubonney** Gilles, Mme **Buchs Aubonney** Claudine, Mme **Clerc** Anne-Cécile, Mme **Diacon** Rose-Marie, M. **Hirt** Michel, Mme **Hirt** Patricia, Mme **Jenny** Liselotte, M. **Jenny** René, Mme **Masserey Jobin** Isabelle, M. **Mettraux** Olivier, Mme **Mettraux** Sandrine, Mme **Morel** Olivia, M. **Oberson** Bernard, M. **Yerly** Benoît, M. **Yerly** Laurent, M. **Yerly** Pierre-Benoît

Invité: M. Frédéric Monney, RWB Fribourg Sàrl

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 16 du 18 avril 2014, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun/e participant/e n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Mme la Présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

Personnes ayant le droit de vote : 36

Majorité absolue : 19

15.1 Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2013

(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Comptes 2013 (disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

- 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
- 3.2. Rapport de la commission financière
- 3.3. Approbation des comptes
- 3.4. Décompte final de la construction de l'école Caméléon
 - 3.4.1 Rapport de la commission financière

4. Budget investissement 2013 – complément

4.1. Ecole Caméléon : aménagements extérieurs

- 4.1.1. Rapport de la commission financière
- 4.1.2. Vote du crédit y relatif

5. Divers

5.1. Information sur les fusions de communes

15.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Mme la présidente salue Mme Estelle Roulin ainsi que M. Pierre Radermecker, nouveaux citoyens, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements et reçoivent les brochures " Institutions politiques suisses " et " l'Histoire des Fribourgeois et de la Suisse".

15.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2013

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

15.4. Comptes 2013

Point 3

3.1. Présentation générale du compte communal
Compte de fonctionnement

Mme la Présidente informe que le détail des comptes était en consultation sur le site internet et auprès de l'administration communale. Comme déjà les années précédentes, les commentaires ont été publiés dans l'information communale et elle ne va pas présenter le détail compte par compte. Si les citoyennes et citoyens le souhaitent, le

détail peut être affiché et le conseil communal répond volontiers aux questions. Elle explique que les comptes présentent un excédent de recettes de CHF 138'152.88 et rappelle que le budget 2013 prévoyait un déficit de CHF 117'519.85. Elle commente les postes qui présentent des différences manifestes entre les montants du budget et ceux des comptes.

En ce qui concerne les charges en moins :

- Amortissement obligatoire école Caméléon	CHF	90'000.00
- Frais financiers	CHF	59'070.00
- Charges liées	CHF	40'000.00
- Protection de la jeunesse	CHF	28'000.00

En ce qui concerne les recettes en plus :

- Impôts sur la fortune	CHF	50'000.00
- Impôts à la source	CHF	30'000.00
- Impôts sur les prestations en capital	CHF	30'000.00
- Impôts sur les mutations	CHF	70'000.00

En ce qui concerne les charges en plus

- Police du feu	CHF	10'000.00
- Routes	CHF	16'000.00

En ce qui concerne les recettes en moins :

- Impôts sur le revenu	CHF	230'000.00
------------------------	-----	------------

En ce qui concerne les charges liées cantonales, Mme la Présidente informe que les variations par rapport au budget 2013 s'élèvent à - CHF 41'000.00 et par rapport au budget 2012 à + CHF 1'740.00. On constate que les charges liées cantonales sont restées stables entre 2012 et 2013.

Compte des investissements

La présidente donne le résultat des comptes des investissements 2013. Les charges s'élèvent à CHF 928'555.10 et les revenus à CHF 168'696.50.

Elle présente les différents investissements en cours et les commente. Elle attire l'attention sur l'investissement du PAL qui montre un dépassement de CHF 147'111.55 au 31.12.2013.

3.2. Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« La commission financière s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes 2013, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature.

Nous avons pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé sur la base des directives établies par le Service des communes.

La commission financière a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil Communal le 28 mai 2014 et nous avons obtenu les réponses à nos différentes demandes.

Sur la base de nos contrôles, du rapport de révision et de notre séance avec le Conseil Communal, nous pouvons attester que les comptes 2013 sont tenus correctement et répondent aux exigences légales. »

Commentaires concernant l'exercice 2013 :

« Le bénéfice ressortant du compte de résultat est de CHF 138'152.88.

Entre les comptes 2012 et 2013, nous constatons une détérioration du résultat avant attribution aux réserves non-obligatoires de CHF 124'796.12.

Entre ces deux exercices, au niveau des charges, nous constatons que:

- Les charges relatives à l'administration et au conseil communal, le coût des bâtiments scolaires et les charges de la Police du feu ont augmenté.
- les charges relatives à l'accueil de la petite enfance ont diminué.
- les charges liées cantonales sont restées stables.

Au niveau des recettes, nous constatons :

- une augmentation des recettes provenant de la péréquation financière.
- une diminution des recettes fiscales, notamment de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (moins CHF 25'000.00) et de l'impôt sur les gains immobiliers et plus-value (moins CHF 101'000.00).

Entre le budget 2013 qui prévoyait un déficit de CHF 117'520.00 et les comptes 2013 bénéficiaire de CHF 138'152.00, nous constatons un écart positif de CHF 255'672.00.

Au niveau des charges :

- Les charges budgétées de CHF 150'000.00 relatives à l'amortissement et aux intérêts de la nouvelle école Caméléon n'ont pas été comptabilisées, ce qui influence positivement les comptes de l'exercice 2013. Les charges concernant l'école seront comptabilisées dans les coûts de fonctionnement à partir des comptes 2014.
- Les charges liées cantonales sont inférieures au budget.

Au niveau des recettes :

- L'impôt ordinaire sur le revenu des personnes physiques diminue fortement entre le budget et les comptes 2013 (moins CHF 231'000.00). Cette diminution a été compensée notamment par une augmentation de l'impôt sur les mutations, de l'impôt sur les prestations en capital et de l'impôt à la source qui sont des impôts de nature irrégulière pouvant varier fortement d'une année à l'autre.

La commission financière partage les inquiétudes du conseil communal relatives à la diminution importante de l'impôt sur le revenu des personnes physiques entre le budget et les comptes 2013 et prend note que le conseil communal procèdera à une analyse approfondie des rentrées fiscales.

Vue la stagnation des recettes fiscales, la commission financière encourage le conseil communal ainsi que l'Assemblée à porter la plus grande attention à l'évolution des coûts de fonctionnement générés par les investissements votés encore à réaliser et des coûts des investissements futurs.

En conclusion, sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2013 tels que présentés. »

3.3. Approbation des comptes

L'Assemblée communale est invitée à accepter les comptes de fonctionnement 2013 qui présente un bénéfice de CHF 138'152.88

L'Assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement 2013 à l'unanimité.

3.4. Décompte final de la construction de l'école Caméléon

Mme la Présidente tient à présenter le décompte final de la construction de l'école Caméléon. Le montant total de l'investissement voté s'élève à CHF 4'432'300.00 et les coûts de l'investissement réalisé CHF 3'944'857.35. Le solde de l'investissement s'élève à CHF 487'442.65. Elle précise que la commune a touché CHF 312'778.65 de subvention. L'investissement a été financé par CHF 500'000.00 d'amortissement sur les réserves et le solde par les fonds propres. Aucun emprunt n'a été nécessaire.

Le décompte final sera inséré dans la prochaine information communale.

M. Patrick Rey demande pourquoi les aménagements extérieurs n'ont pas été prévus lors de la construction de l'école. Il s'agit d'un investissement important, qui aurait dû être pensé par les architectes dès le départ.

Mme la Présidente répond que les architectes ne sont pas à blâmer. En effet, un projet avait été soumis au conseil communal, qui l'avait refusé. A un moment donné, étant donné la rapidité dans l'exécution du projet, le conseil communal avait des doutes quant aux subventions qui allaient être accordées. Le conseil communal a préféré ne pas aller de l'avant et attendre si un solde serait disponible pour les aménagements extérieurs, raison pour laquelle cet investissement est soumis à l'Assemblée communale aujourd'hui.

M. Claude Gendre demande ce qui se passe avec les façades de l'école.

Mme la Présidente indique que le conseil communal est intervenu auprès des architectes concernant cette problématique. Leur réponse est qu'il s'agit d'usure normale et que cela devrait disparaître avec l'entretien courant prévu en 2017. Le conseil communal, qui n'était pas au courant de cet entretien à prévoir tous les cinq ans, est en train d'examiner la situation et prendre des renseignements auprès de la commission de bâtisse afin de voir ce qui était réellement prévu. Pour l'heure, il est difficile de se prononcer car plusieurs éléments sont manquants. Evidemment à

première vue, le conseil communal n'est pas satisfait de la réponse des architectes et réfléchira à la possibilité de mandater une expertise.

M. Raphaël Devaud demande de quel problème il s'agit.

M. Gérard Morel indique qu'il s'agit d'un vieillissement prématuré des panneaux extérieurs. En effet, ces derniers subissent une importante perte de couleur et des fissures sont visibles. Le bureau d'ingénieur a été contacté et une solution reste à trouver par le conseil communal.

M. Patrick Rey indique être du métier et il affirme que ces panneaux ne sont pas faits pour être posés en extérieur.

M. Gérard Morel répond que les architectes maintiennent que la pose est correcte. Le conseil communal va aller de l'avant dans ce dossier et des explications seront données dans la prochaine information communale ou lors de la prochaine Assemblée communale.

15.5. Budget investissement 2014 - complément Point 4

4.1. Ecole Caméléon – aménagements extérieurs

M. Gérard Morel explique que lors de l'octroi du permis de construire, la DICS a émis la condition qu'un préau supplémentaire soit aménagé. Partant, le conseil communal a décidé d'inclure la construction du préau dans l'aménagement extérieur. Comme déjà expliqué auparavant, le conseil communal a choisi de ne pas retenir le projet soumis par les architectes car ce dernier ne lui convenait pas.

Le conseil communal a dès lors élaboré un projet à part en tenant compte non seulement des besoins des élèves mais qui répond également à son vœux de créer un espace convivial. Le projet a été appuyé également par une pétition des élèves de l'école Caméléon qui demande au conseil communal de créer une place de jeux. Le conseil communal a travaillé d'une manière intensive sur ce projet, qu'il a le plaisir de soumettre ce soir au vote de l'Assemblée.

M. Gérard Morel donne la parole à M. Frédéric Monney, du bureau d'ingénieurs RWB Fribourg Sàrl, pour la présentation du projet.

La situation générale du projet est présentée sur plan et plan cadastral.

Le projet comprend :

- La réalisation d'un terrain multisports (cages de foot et paniers de basket) (dimensions 25 mètres x 13 mètres, soit une surface d'environ 325 m²).
- La réalisation d'un Deck en bois, d'une surface d'environ 130m².
- La réalisation d'une aire de jeux, d'une surface d'environ 180m².
- La réalisation d'un escalier béton.
- La réalisation d'un préau couvert, d'une surface d'environ 45m².
- La réalisation d'une zone verte avec plantations, d'une surface d'environ 250m².
- L'installation de mobilier extérieur.

Le devis estimatif des travaux s'élève à CHF 320'000.00 TTC et comprend CHF 25'000.00 pour les honoraires et CHF 12'000.00 pour les divers et imprévus.

M. Claude Gendre demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir des places de parc sur l'emplacement côté sud de l'école (route qui descend vers le terrain de football).

Mme la Présidente indique que c'est une demande qui est déjà parvenue au conseil communal et que ce dossier est en cours de traitement.

M. Pasqual Auer demande si un éclairage de nuit a été prévu.

M. Frédéric Monney répond par la négative car cette place est prévue pour des activités de jour.

Mme la Présidente précise qu'un éclairage est prévu pour le parking de la salle polyvalente et celui-ci sera intégré dans ce projet.

M. Gérard Morel tient également à préciser que l'éclairage sur le cheminement entre la cour d'école et le parking de la salle polyvalente va être révisé.

M. Raphaël Devaud estime qu'il n'est pas nécessaire d'éclairer cette place, destinée aux élèves durant la journée.

M. Patrick Rey jugerait opportun de tout de même penser maintenant à un futur éclairage en tirant les câbles nécessaires durant l'installation plutôt que de devoir rouvrir plus tard.

M. Gérard Morel indique que seul l'éclairage du cheminement est prévu ainsi que le parking de la salle polyvalente, lors de soirées. Il précise que ceci est une exigence de la Préfecture.

M. Claude Gendre souhaite qu'un règlement d'utilisation de cette place soit réalisé. En effet, il craint des nuisances pour les voisins.

M. Gérard Morel précise que l'emplacement du terrain multisports a été placé en conséquence.

M. Frédéric Monney précise qu'un treillis de sécurité a été prévu au terrain multisports pour la sécurité des enfants et pour la retenue des balles.

4.1.1. Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, Vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Le montant prévu pour cet investissement est de CHF 320'000.00 selon l'estimation présentée par le bureau RWB SA.

Cet investissement permettra d'abord de respecter les exigences du permis de construire par la construction d'un préau d'un coût de CHF 40'000.00.

Les autres travaux comprennent la construction d'un terrain multisports, d'une zone de jeux et d'une zone de rencontre. Si ces travaux permettent d'atteindre l'objectif prévu, soit l'aménagement extérieur de l'école, le coût du projet soumis à l'assemblée semble cependant relativement élevé, notamment la zone de rencontre (deck) d'un coût supérieur à CHF 62'000.00.

Cet investissement sera financé par les liquidités de la commune. Il sera entièrement amorti par un prélèvement sur les réserves. Il n'y aura donc pas d'incidence financière

significative pour la commune à court terme. Cependant, les liquidités absorbées par cet investissement ne seront plus disponibles pour de futurs investissements.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations et réserves ci-dessus, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. »

4.1.2. Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 320'000.00.

L'Assemblée communale approuve à 26 oui.

15.6. Divers

Point 5

5.1 – Information sur les fusions de communes

Mme la Présidente donne quelques informations concernant le projet de fusion pour Sarine Ouest. Elle indique que cette fusion émane de la volonté des conseils communaux de s'engager dans un projet de fusion, selon le plan de M. le Préfet de la Sarine. Les communes concernées sont : Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz. L'ensemble de ces communes représente 11'838 habitants et 5570 hectares.

Elle précise que les communes d'Avry et de Matran étudient en parallèle un projet de fusion à deux, ceci afin de répondre à une pétition lancée par des citoyens d'Avry

Un comité de pilotage, composé par les syndics des communes concernées, a été formé et plusieurs groupes de travail sont actifs pour faire l'inventaire, analyser les données et faire une projection en vue d'une fusion des 10 communes.

Le rapport est attendu au courant de l'été. Une information à la population est prévue en automne et un éventuel vote consultatif pourrait se faire dès cet hiver. La Présidente précise que le vote final sera fait par les urnes.

M. Alexandre Missègue demande si le conseil communal a une alternative au cas où cette fusion ne devait pas aboutir.

Mme La Présidente indique que le conseil communal a toujours dit qu'il pouvait s'identifier à cette fusion. Cependant, si les communes de Matran et d'Avry ne devaient pas rejoindre cette dernière, le conseil communal ne jugeait pas cette fusion utile. Après avoir travaillé maintenant quelques mois avec d'autres communes, dans le cadre de ce projet le conseil communal peut s'imaginer d'autres solutions, mais pour l'instant, le conseil communal n'a pas de plan « B ».

M. Alexandre Missègue pense que cette fusion semble utopique dans un délai de deux ans. C'est un bel objectif à terme mais, expérience faite avec les trois communes de Lentigny, Lovens et Onnens, cela représente beaucoup de travail.

Mme La Présidente répond qu'en effet les délais sont courts mais que jusqu'à présent, ils ont pu être respectés.

M. Claude Mettraux demande si ce sont uniquement les conseillers communaux qui sont actifs dans les groupes de travail ou si les employés sont également concernés.

Mme la Présidente répond que les employés du service technique et le personnel administratif sont consultés pour les groupes de travail qui les concernent.

M. Marcel Gaille demande si, depuis la fusion de La Brillaz en 2001, une analyse a été faite concernant les avantages et les inconvénients de la fusion.

Mme la Présidente répond par la négative. Elle demande les raisons qui auraient dû pousser le conseil communal à faire une pareille étude.

M. Marcel Gaille précise qu'il s'agirait de ne pas répéter les mêmes erreurs à l'avenir.

Mme la Présidente comprend le point de vue de M. Gaille mais elle indique qu'il est difficile de faire l'analyse de ce que la commune aurait de plus ou de moins sans cette fusion. On ne peut pas répéter les mêmes erreurs car le contexte n'est pas du tout le même. Il y aura certes des inconvénients mais aussi des avantages. Au final, c'est le citoyen qui aura le dernier mot.

M. Marcel Gaille propose au conseil communal d'établir un prototype et de voir les « pour » et les « contre » avant d'aller plus loin dans cette fusion.

Mme la Présidente répond qu'il est difficile de comparer la fusion de La Brillaz avec celle de Sarine Ouest, qui ne se ferait pas à même échelle.

M. Marcel Gaille pense que la commune de La Brillaz a déjà une certaine expérience dans les fusions et une étude préalable lui semble adéquate.

Mme la Présidente admet que la commune de La Brillaz a peut-être une ouverture d'esprit plus grande que d'autres communes en ayant déjà vécu une fusion. Les citoyens ont également dû changer certaines de leurs habitudes. En cas de fusion et de création de la commune de Sarine Ouest, le concours de professionnels sera indispensable pour établir par exemple les règlements et pour d'autres travaux spécifiques. Le travail qui est fait actuellement pour le projet de fusion va dans le sens de mettre en avant les avantages et les inconvénients.

Mme Eliane Papaux souhaite parler de la limitation de vitesse à l'entrée du village de Lentigny venant de Chénens. En effet, les véhicules roulent très vite et il serait souhaitable que le panneau indicateur limitant la vitesse à cinquante à l'heure soit déplacé et avancé.

M. Gérard Morel répond qu'une demande a déjà été faite à l'Etat, qui n'a pas voulu entrer en matière. Maintenant que la piste cyclable va être réalisée, une nouvelle demande pourra être faite mais la commune n'est pas l'autorité compétente dans ce domaine

Mme Eliane Papaux souhaite que la commune refasse la demande dans les meilleurs délais.

Informations sur la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

M. Roland Kalberer rappelle l'importance du Plan d'aménagement local (PAL) pour la commune. Le conseil communal a souhaité informer les citoyens et faire un bref résumé de la situation alors que la nouvelle LAT vient d'entrer en vigueur (01.05.2014). Pour l'essentiel, cette modification introduit un moratoire d'une durée pouvant aller jusqu'à

cing ans en matière de nouvelles zones à bâtir. Ce moratoire implique que toute commune doit, si elle souhaite mettre en zone à bâtir un terrain, trouver des compensations, dans la commune ou avec d'autres communes.

Actuellement, l'harmonisation des trois anciens PAL (Lentigny, Lovens et Onnens) est terminée et le nouveau PAL a été approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) en avril 2013. En cas de nouvelle fusion, une nouvelle harmonisation des PAL des communes concernées devra avoir lieu.

Notre PAL a été approuvé, mais avec conditions. Un toilettage est en cours et le dossier sera remis à l'enquête prochainement, avec naturellement une prise en compte des conditions exigées par la DAEC. Il n'y a pas d'examen préalable vu l'aspect restreint des modifications. Le nouveau PAL devrait être approuvé d'ici la fin de l'année.

M. Alexandre Missèque demande si le PAL est actuellement en vigueur.

M. Roland Kalberer répond par l'affirmative.

M. Yvan Jordan dit avoir entendu beaucoup de chose à propos de la nouvelle LAT et du PAL, notamment en ce qui concerne le délai au 1^{er} mai 2014. Que se passe-t-il avec les dossiers qui n'ont pas été acceptés à cette date là ? Sont-ils refusés ?

M. Roland Kalberer répond que de manière générale, tout ce qui n'a pas été approuvé sous l'angle de l'ancien droit va devoir satisfaire aux exigences du nouveau droit. Cependant, concernant les dossiers déposés au canton avant la fin avril, pour autant qu'une procédure de recours ait retardé l'approbation et qu'au final les recours soient rejetés, il ne devrait y avoir aucun problème majeur. Pour les autres, l'application stricte de la nouvelle LAT sera effective. Le but premier est la protection des zones agricoles, en particulier les surfaces dites d'assolement (SDA), lesquelles représentent les meilleures terres agricoles. Pour la commune de La Brillaz, cela n'a pas beaucoup d'importance, car il n'y a pas d'augmentation prévue de la zone à bâtir, que ce soit dans le cadre de la révision partielle en cours ou dans un avenir proche.

Divers

Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Mora, citoyen de Lentigny.

M. Olivier Mora, fraîchement domicilié dans la commune, se présente. Il a décidé de se porter candidat au conseil communal et il s'engage à terminer la législature. Il souhaite déposer sa liste dans le délai, soit jusqu'au lundi 12 mai 2014, midi. Pour ce faire, il lui manque encore quelques signatures et il demande le soutien des personnes présentes lors de cette Assemblée communale.

M. Olivier Mora est applaudi pour son engagement en faveur de la communauté.

M. Raphaël Devaud souhaite soulever la problématique de l'îlot construit à côté de l'ancienne école à la route de la cure. Il estime que celui représente un danger et qu'il est aujourd'hui inutile. Il pense que l'exécution d'un passage clouté serait plus adéquate. Il demande si le conseil communal pourrait envisager l'abolition de cet îlot.

Mme la Présidente répond que cet îlot fait partie d'une convention passée avec un bordier concernant la sécurité et qu'il n'est dès lors pas possible de le supprimer.

M. Raphaël Devaud précise que le but de cet îlot n'existe plus.

M. Gérard Morel dit que le conseil communal pourra prendre contact avec les personnes concernées par cette convention. La situation ayant changé, peut-être que cet îlot pourra être supprimé.

Le conseil communal prend acte du problème relevé par M. Devaud.

M. Raphaël Devaud indique recevoir beaucoup de demandes quant à la révision du règlement du cimetière. Il souhaite savoir si le dossier avance auprès du conseil communal.

Mme la Présidente reconnaît que le règlement des cimetières doit être révisé depuis quelques temps déjà. Ce dossier a pris du retard, notamment dû aux changements intervenus au sein du conseil communal. Le règlement est actuellement en cours de révision et il devrait être soumis à l'Assemblée communale en fin d'année. Il sera adapté aux besoins actuels. Des comparaisons avec les règlements des communes environnantes ont également été effectuées. Elle précise qu'il sera difficile de répondre aux besoins de tous.

M. Jean-Pierre Papaux dit qu'il y a trois ans, une commission a été créée avec le président de Paroisse afin de faire une proposition de règlement à la commune. Plusieurs règlements de communes des alentours ont été consultés et un nouveau règlement, plus souple, a été rédigé, en tenant compte des souhaits des habitants. La commission avait reçu un bon accueil de la conseillère responsable du dicastère à l'époque. Des changements sont intervenus au sein du conseil et plus aucune suite n'a été donnée à cette proposition de règlement. M. Papaux indique être très souvent abordé par des gens qui déplorent l'état du cimetière. Il est nécessaire de discuter de ce problème. Il fait la demande officielle au conseil communal de prendre contact avec cette commission.

Mme la Présidente explique que les changements de conseillers sont regrettables mais le conseil communal ne peut rien y faire. Cette problématique est connue et les remarques de cette commission sont déjà en main du conseil communal. Elle ne souhaite pour l'instant pas prendre contact avec cette commission pour établir le nouveau règlement des cimetières car c'est le travail du conseil communal.

M. Jean-Pierre Papaux juge qu'il serait plus utile de rencontrer la commission avant de faire passer le nouveau règlement au vote de l'Assemblée communale.

Mme la Présidente indique que la première ébauche du règlement sera soumise au conseil communal et, ensuite, la commission pourrait être consultée.

Mme Marguerite Cristin indique que la réparation du mur du cimetière de Lentigny devient urgente.

Le conseil communal prend acte.

M. Yvan Jordan souhaite parler du gendarme couché situé à proximité de l'école d'Onnens. Il demande si les pavés ne pourraient pas être remplacés par du goudron, et ce, en même temps que la réfection prévue de la route. Le bruit généré par ces pavés devient insupportable.

Le conseil communal prend acte.

M. Yvan Jordan s'interroge sur le montant élevé qui figure au bilan concernant les débiteurs, impôts 2006-2013

Mme Brigitte Eltschinger précise que ce montant représente le cumul de tous les impôts non encaissés pour les années 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. Elle indique que tous les décomptes du canton ne sont pas encore tous parvenus à la commune

M. Claude Gendre demande s'il sera possible de solder tous les impôts.

Mme Brigitte Eltschinger répond par l'affirmative et précise que les montants non encaissés sont portés en pertes sur débiteurs.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente



Beatrix Guillet



La Secrétaire



Catherine Berset